

L'an deux mille quinze le seize juin à vingt heures et quinze minutes le conseil municipal de la ville de Sevran, légalement convoqué le dix juin s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, Stéphane GATIGNON.

Présents :

M. BLANCHET Stéphane, Mme WANLIN Elsa, M. GRAMFORT Mathieu, Mme MABCHOUR Najat, M. PORTEL Bernard, M. BAILLON Jean-François, Mme MANDRET Franciane, M. JIAR Ali (à partir de 21h00), Mme TRAN Tan, M. ADOLPHE Patrice, Mme BAYON Nathalie, M. CHANTRELLE Laurent, Mme CHAUVET Gisela, M. LABORDE Jean-Pierre, Mme ROUSSEL Danièle (à partir de 20h43), M. MERIGUET Dominique, M. GEBAUER Maurice, Mme BARITAUD Isabelle, Mme TAVARES Alcanjero-Rocha (jusqu'à 21h15), Mme SAGNA Fatou, M. SISSOKO Sagui, Mme ARAB Dalila, Mme SAKI Mireille, M. MOULAY Mohamed, Mme ACHETSAMIN Eléonore, M. WOUTERS Vincent, Mme AMRANI Thoraya, M. DAUVET Jean-Louis, Mme BERNEX Brigitte (à partir de 20h23), M. BOITTE Gilles, Mme VALEANU Nicole, Mme AUTAIN Clémentine (à partir de 20h43), M. BACON Jean-François, Mme BARDOUX Pierrette (jusqu'à 21h28), M. GEFFROY Philippe, Mme EVANGELISTA Ornella, M. CHICOT Charles

Excusés ayant donné procuration :

M. GATIGNON Stéphane a donné pouvoir à M. BLANCHET Stéphane, M. JIAR Ali a donné pouvoir à Mme SAGNA Fatou (jusqu'à 21h00), M. CHATENET Michel a donné pouvoir à M. GEBAUER Maurice, M. WATTEZ Robert a donné pouvoir à Mme WANLIN Elsa, Mme MOREIRA Véronique a donné pouvoir à M. PORTEL Bernard, Mme TAVARES Alcanjero-Rocha a donné pouvoir à M. ADOLPHE Patrice (à partir de 21h15), Mme LOCKO Alphiline a donné pouvoir à Mme MANDRET Franciane, Mme BENAMMOUR Mériem a donné pouvoir à M. BACON Jean-François, Mme BARDOUX Pierrette a donné pouvoir à M. GEFFROY Philippe (à partir de 21h28)

Absents : M. FEMMAMI Lakhdar, M. DUVALLON Alex

Secrétaire : Mme AMRANI Thoraya

Monsieur Blanchet ouvre la séance et l'appel nominal est effectué. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thoraya AMRANI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Blanchet donne la parole à Madame Elsa WANLIN, Deuxième Adjointe au Maire :

« Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Mme Bernadette Caliskan, notre collègue, le lendemain du dernier Conseil Municipal.

Vous connaissiez tous son travail au quotidien, son sens du service public, de l'attention à ceux qui en ont le plus besoin.

En tant qu'adjointe au maire, elle portait une haute idée de l'action politique et s'était mise au service des autres avec une générosité et une efficacité dont nous garderons le souvenir.

Élue depuis 2001, adjointe au maire en charge de la santé puis des solidarités, elle avait cet engagement, cette attention aux autres et cette expertise qui font des élus de terrain efficaces et aimés.

Elle s'est battue avec courage et détermination contre la maladie qui l'a finalement emportée.

Nous avons aujourd'hui une pensée émue et amicale pour sa famille, son mari et ses deux enfants.

Nous voulons leur dire que Bernadette laisse derrière elle non seulement le souvenir mais aussi l'empreinte concrète d'une action déterminée.

Nous voulons leur dire que nous poursuivrons son travail au service des sevranaïses dans le respect de sa mémoire et de son engagement. »

Monsieur Blanchet propose aux membres du Conseil Municipal d'honorer la mémoire de Mme Caliskan en respectant une minute de silence.

M. Blanchet installe M. Charles Chicot en tant que conseiller municipal

Approbation du compte rendu analytique de la séance du 5 mai 2015.

ADOpte PAR 40 pour	40 VOIX
------------------------------	----------------

Le Conseil Municipal prend acte des décisions n°2015/141 à 2015/185 inclus prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervenants

N. Valeanu
M. Gramfort

Arrivée de Madame BERNEX

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Élection d'un nouvel Adjoint au Maire

Rapporteur

S. Blanchet

Intervenants

B. Portel
M. Saki
G. Boitte
P. Geffroy

Candidate : Mme ACHETSAMIN Eléonore

Madame AMRANI et Monsieur BAILLON sont désignés comme scrutateurs.

Dépouillement :

- Inscrits (Présents + Pouvoirs)	41
- Abstentions (J-L. Dauvet, B. Bernex, G. Boitte, N. Valeanu, M. Benammour, J-F. Bacon, P. Bardoux, P. Geffroy et O. Evangelista ne prennent pas part au vote)	9
- Votants	32
- Nuls et Blancs	5
- Suffrage exprimés	27
- Mme ACHETSAMIN	27

Mme ACHETSAMIN Eléonore est élue 13ème Adjointe au Maire.

Stéphane BLANCHET lui remet l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent.

Arrivée de Mesdames ROUSSEL et AUTAIN

URBANISME

2 - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Suspension de la séance à 20h50 et reprise de la séance à 21h04

Rapporteur

S. Blanchet

Intervenants

N. Valeanu
C. Autain
M. Gramfort
G. Boitte
P. Geffroy
N. Bayon
J-L. Dauvet
J-F. Bacon
J-F. Baillon
B. Bernex
N. Mabchour

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur le bilan de la concertation.

L'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

AFFAIRES FINANCIERES

3 - Demande de concours financier du Fonds Social Européen pour le financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du PLIE de Sevrans pour l'année 2015

Rapporteur

S. Blanchet

ADOPTÉE PAR

43 pour

43 VOIX

4 - Attribution de subventions au secteur associatif sportif – Année 2015

Rapporteur

J-P. Laborde

ADOPTÉE PAR

42 pour

1 NPPV

M. Gebauer

42 VOIX

MARCHES PUBLICS

5 - Marché M11027 de surveillance et sécurisation des bâtiments - Approbation de l'avenant n° 2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire signer l'avenant - Titulaire : RSK SARL

Rapporteur
Intervenant

D. Meriguet
G. Boitte

ADOPTÉE PAR

36 pour

7 NPPV

J-L. Dauvet, B. Bernex, G. Boitte, N. Valeanu, C. Autain,
M. Benammour, J-F. Bacon

36 VOIX

6 - Marché M13029 de surveillance et sécurisation des bâtiments - Approbation de l'avenant n° 1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant - Titulaire : RSK SARL

Rapporteur

D. Meriguet

ADOPTÉE PAR

36 pour

7 NPPV

J-L. Dauvet, B. Bernex, G. Boitte, N. Valeanu, C. Autain,
M. Benammour, J-F. Bacon

36 VOIX

7 - Marché M13030 - lot 1 : contrôle de la télésurveillance - Approbation de l'avenant n° 1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant - Titulaire : AL SECURITE

Rapporteur

D. Meriguet

ADOPTÉE PAR

43 pour

43 VOIX

8 - Marché M13030 - lot 2 : contrôle des alarmes incendie - Approbation de l'avenant n° 1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant - Titulaire : AL SECURITE

Rapporteur

D. Meriguet

ADOPTÉE PAR

43 pour

43 VOIX

9 - Marché M11060 - Lot 1 : Nettoyage des locaux des bâtiments communaux et scolaires - Avenant n° 9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant - Titulaire : AZURIAL

Rapporteur

J-P. Laborde

ADOPTÉE PAR 43 pour	43 VOIX
-------------------------------	----------------

10 - Gestion harmonique des espaces paysagers - Lot 1 : Secteur A - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché

Rapporteur

J-P. Laborde

ADOPTÉE PAR 43 pour	43 VOIX
-------------------------------	----------------

11 - Gestion harmonique des espaces paysagers - Lot 2 : Secteur B - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché

Rapporteur

J-P. Laborde

ADOPTÉE PAR 43 pour	43 VOIX
-------------------------------	----------------

12 - Gestion harmonique des espaces paysagers - Lot 3 : Secteur C - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché

Rapporteur

J-P. Laborde

ADOPTÉE PAR 43 pour	43 VOIX
-------------------------------	----------------

Monsieur BLANCHET invite les membres du Conseil Municipal à la commémoration du 18 juin 1940 à 18h00, square du 8 mai 1945.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Direction Générale des Services de la Mairie (Secrétariat Général, 28 rue du Général Leclerc).

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sevrans, le 17 juin 2015



Le Maire - Conseiller Régional

Stéphane GATIGNON